

Après les accidents chimiques dans les usines ThermPhos et Blue systems, la vallée a été choisie pour accueillir le premier comité local d'information et de concertation. L'un de ses objectifs est de mieux informer la population.

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. En Savoie, la loi du 30 juillet 2003, dite loi Bachelot, née après la catastrophe d'AZF à Toulouse, sera appliquée en priorité en Maurienne. La vallée n'oublie pas les nuages menaçants qui s'étaient

RISQUES CHIMIQUES : PREMIÈRE EN MAURIENNE

Un Clic pour tout savoir



Le 12 janvier 2004 se produisait un accident chimique à l'usine Blue systems de La Chambre. Après celui de ThermPhos survenu trois mois plus tôt, population et élus de Maurienne réclamaient de mieux être informés sur les risques.

Photo archives Sylvain MUSCIO

échappés de l'usine ThermPhos d'Épierre le 3 octobre 2003 et de Blue systems à La Chambre le 12 janvier 2004. Phosphore, chlore, émanations inquiétantes... Devant l'étendue du phénomène, la population avait tremblé d'Aiguebelle à Saint-Jean-de-Maurienne. Des élus avaient tapé du poing sur la table : pourquoi n'avaient-ils pas été prévenus ? Deux ans plus tard, la préfecture leur livre le "comité local d'information et de concertation" (Clic). Le premier Clic savoyard a été créé pour le bassin industriel de la basse vallée de la Maurienne et concerne cinq entreprises : Alcan à Saint-Jean-de-Maurienne, Arkema et Pack systems Maurienne à La Chambre et ThermPhos France à

Épierre. Fro.Phy.M, bien que non classé "Seveso", compte tenu de sa proximité avec les sites de La Chambre et « des effets dominos » est aussi intégré au Clic. Lors de la présentation du comité en mairie de La Chambre, le préfet Christian Sapède a annoncé la création prochaine de trois autres comités en Savoie : à Ugine pour Ugitech, à Pomblière-Saint-Marcel pour Métaux spéciaux SA Pomblière, à Frontenex pour le dépôt Totalgaz. Ces comités ont pour mission de créer un cadre d'échanges et d'information sur les actions menées par les exploitants des établissements classés, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs. Le préfet souligne « la nécessité de préparer les citoyens aux risques.

Chaque citoyen responsable et informé doit pouvoir s'intégrer à la réponse collective en cas d'accident ». Puis après avoir applaudi « les gros efforts faits par les industriels pour réduire les risques inhérents à leur activité et mieux se faire connaître de la population, et par les élus pour intégrer la donnée risques au développement urbanistique de leurs communes », le représentant de l'Etat en Savoie présentait de l'Etat en Savoie présentait : « il faut que nous ayons un discours honnête et loyal. Il n'y a pas de vie sans risque ! » Les "Clic" n'auront aucun pouvoir décisionnel. Ils définissent les risques, en tirent les conséquences, tentent de les réduire, informent les populations. Reste à définir avec précision qui sont les populations

concernées. Le Clic de Maurienne couvre le territoire de 23 communes, celles concernées par les plans particuliers d'intervention des usines (1). A la lueur des réactions provoquées en Maurienne par les nuages de ThermPhos et Blue systems, Bernard Arenti, directeur départemental de la Protection civile, propose au Clic de réfléchir « sur les conditions dans lesquelles l'information doit être diffusée à l'ensemble de la population de la vallée ». Au sein du collège "riverains", Annie Collombet, présidente de l'association "Vivre en Maurienne", suggère que les établissements scolaires soient associés à la réflexion. Proposition immédiatement retenue... Le Clic de Maurienne va se mettre

23 communes concernées

Le Clic de Maurienne a été défini en fonction des plans particuliers d'intervention des usines classées Seveso de son territoire. Voici les communes concernées : Hermillon, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Étienne-de-Cuines, les Chavannes-en-Maurienne, Saint-Rémy-de-Maurienne, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Avre, Saint-Martin-sur-la-Chambre, Notre-Dame-du-Cruet, Montalmont, Montvernier, Montellatrey, la Chambre, Pontamafrey-Montpaschal, Épierre, Argentine, La Chapelle, Saint-Pierre-de-Belleville, Saint-Alban d'Hurtières, Saint-Léger, Montsapey, Aiguebelle, Saint-Georges d'Hurtières. Cinq "collèges" sont représentés dans le Clic : les administrations, les collectivités territoriales, les exploitants et gestionnaires d'infrastructures (les cinq entreprises, plus la société française du tunnel routier du Fréjus), les riverains (association de parents d'élèves de La Chambre, médecin, association Vivre en Maurienne, société de chasse de Sainte-Marie-de-Cuines, comité des fêtes de Saint-Pierre-de-Belleville, Frapna) et les salariés (représentants du personnel, des comités d'hygiène et de sécurité des entreprises concernées). Le préfet a souligné que le Clic pouvait encore être enrichi de nouveaux participants notamment dans le collège "riverains".

au travail. Il se concentrera d'abord sur l'usine ThermPhos qui vient de réaliser une nouvelle étude de danger. Elle a également mis en service une sirène d'alerte de la population. Contrairement à Blue systems qui a fermé après la délocalisation de ses activités en Espagne, ThermPhos a pu tirer les leçons de son accident. Elle devient aujourd'hui un exemple.

Laurence VEUILLEN

(1) Pour chaque usine classée est élaboré un plan particulier d'intervention (PPI) activé en cas d'incident, et un périmètre "Seveso" dans lequel des obligations peuvent être mises à la charge des riverains, par exemple en termes de construction. Mais le PPI peut s'étendre au-delà.

Les premières réactions

- Daniel Dufrenoy, le maire et conseiller général de La Chambre, n'a pas l'habitude de mâcher ses mots. Hôte de cette première réunion du Clic de Maurienne, il s'est dit satisfait de la mise en œuvre d'un travail d'échange et d'information. Mais il a pointé du doigt les conséquences industrielles et en matière d'urbanisme des périmètres de sécurité. Il a expliqué que d'éventuels repreneurs s'étaient présentés pour le local de 6 500 m² laissé vacant par Blue systems mais face aux contraintes imposées par les périmètres de sécurité, ils auraient abandonné leurs projets. « La population et les élus ont le sentiment qu'on nous impose des séries de périmètres par couches successives et variables. Nous sommes dans un piège à rats ! ». Le préfet, Christian Sapède, est

intervenu pour le rappeler à l'ordre : « Il existe des lois qui imposent ces périmètres de sécurité. Ce sont les députés et les sénateurs qui les font. Ce comité n'a pas pour objet de faire changer les lois. Il est un lieu d'échanges. Le débat de fond c'est dans quelle société voulons-nous vivre ? Quels risques sommes nous prêts à assumer ? ». Enfin, le préfet a souligné que la couverture croissante des risques a un coût et que c'est aux citoyens de le payer. - Annie Collombet, la présidente de Vivre en Maurienne, a été la seule à prendre la parole dans le collège des riverains. « Si une usine veut perdurer, elle a intérêt à vivre en bonne entente avec son voisinage que ce dernier se sente en sécurité », a-t-elle souligné avant de souhaiter « qu'au sein de ce Clic, on puisse

disposer d'un maximum d'informations, même techniques. S'il le faut, nous nous les ferons expliquer par ailleurs ». - Georges Borot, adjoint au directeur de l'exploitation de la SFTRF (société française du tunnel routier du Fréjus) a posé le problème des exploitants de réseaux en cas d'accident. « Notre personnel doit intervenir pour fermer l'autoroute aux usagers, et dans le même temps permettre aux secours, à la gendarmerie et aux agents de la DDE de circuler. Il peut donc être exposé au risque. Nous souhaitons travailler avec la Protection civile et les services d'incendie et de secours pour évaluer les risques, les degrés d'exposition possibles et de quelles protections individuelles nous devons doter nos personnels. » L.V.

Cœur de Maurienne donne l'alerte

Après les accidents chimiques successifs de ThermPhos et Blue systems, la ville de Saint-Jean-de-Maurienne a immédiatement réagi. Regrettant la mauvaise diffusion de l'information qui avait donné lieu à de réelles inquiétudes au sein de la population, la capitale mauriennaise a décidé de se lancer dans la "téléalerte". Un système utilisé dans certaines communes du sud de la France pour avertir leurs habitants des risques d'inondation. Depuis, Saint-Jean-de-Maurienne a proposé à la communauté de communes Cœur de Maurienne qui regroupe six communes de son agglomération (1), de se joindre à elle. Aujourd'hui, rien n'a encore été voté mais le projet a bien progressé. « Le choix de l'entreprise devrait se faire dans les prochaines semaines. Et la téléalerte pourrait fonction-

ner dès janvier prochain », annonce Hervé Bottino, adjoint au maire de Saint-Jean chargé de la sécurité et vice-président de Cœur de Maurienne. Dans un premier temps sur le territoire de Cœur de Maurienne, seuls les établissements recevant du public seraient concernés par ce service : écoles, grandes surfaces, hôpitaux, garderies... « Nous utiliserions un système de diffusion de messages d'alerte qui avertira les personnes via leurs téléphones portables ou fixes », annonce Marc Tournabien, le président de la communauté de communes. Inondations, nuages toxiques : plusieurs messages seront programmés et pourront être revus et corrigés au moment de l'alerte. « Nous prendrons conseil auprès des services des sapeurs-pompiers afin qu'ils

nous aident à diffuser le message le plus adapté », souligne Marc Tournabien. Et il n'est pas exclu que ce système d'information soit un jour étendu à la population. On demanderait alors aux personnes intéressées de s'inscrire et de donner un numéro de téléphone d'alerte. « Nous pourrions l'utiliser pour d'autres styles d'alerte comme les coupures d'eau », suggère Hervé Bottino. « Il pourrait aussi nous permettre de prévenir le personnel des communes ou de la communauté de communes, et les élus, si nous avons besoin d'eux pour une situation de crise par exemple. » L.V. (1) Cœur de Maurienne comprend Hermillon, Montvernier, Le Châtel, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Villargondran.